

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20130926-2013\_B387-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2013  
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2013\_B387**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de fourniture et livraison de matériaux d'exploitation pour l'ISDnD de l'Arbois - 2 lots (n°13M077 et 13M078)**

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_10**

**BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Guy BARRET

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché de fourniture et livraison de matériaux d'exploitation pour l'ISDND de l'Arbois - 2 lots (n° 13M077 et 13M078)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de l'Arbois (ISDND) est consommatrice de matériaux pour la mise en œuvre de pistes, de digues et de couvertures.

Le présent rapport a pour objet l'achat et l'approvisionnement de ces matériaux nécessaires à l'exploitation du site et à l'enfouissement des déchets.

**Exposé des motifs**

**Economie du marché :**

Le présent rapport porte sur l'achat et la livraison sur site de matériaux inertes nécessaires à l'enfouissement des déchets non dangereux en installation de stockage, de qualités différentes selon les usages (édification de digues, mise en place des pistes d'accès aux plateformes de déchargement, recouvrement journalier et définitif des alvéoles exploitées...).

Les variantes ne sont pas autorisées. Le marché n'est pas divisé en tranches.

La consultation est décomposée en 2 lots :

Lot n°1 : Fourniture et livraison de matériaux concassés fins (20/60) et grossiers (0/80) ;

Lot n°2 : Fourniture et livraison de matériaux fins de recouvrement.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés s'exécutent par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils minimum et maximum annuels définis à l'acte d'engagement, soit :

Pour le lot 1 : 30 000 euros minimum annuel HT et 140 000 euros maximum annuel HT ;

Pour le lot 2 : 30 000 euros minimum annuel HT et 100 000 euros maximum annuel HT.

Le marché est conclu pour un an et reconductible tacitement 3 fois.

#### Prix :

Les marchés s'exécutent à prix unitaires, le montant de chaque marché sera la résultante de l'application des prix du Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

Les prix sont révisables à la date anniversaire du marché.

#### Estimation du marché :

L'estimation du marché est de 87 500 euros HT pour le lot n° 1 et de 75 000 euros HT pour le lot n° 2.

#### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 19 juillet 2013 et a été publié sur les supports de publicité suivants :

- |                   |               |
|-------------------|---------------|
| - J.O.U.E         | du 24/07/2013 |
| - B.O.A.M P       | du 23/07/2013 |
| - La Marseillaise | du 23/07/2013 |
| - Profil Acheteur | du 19/07/2013 |

sur la base du critère unique du prix.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 septembre 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n° 13M077 à la société **DURANCE GRANULATS** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **88.350,00** euros HT, sachant que le

montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.

- le marché n° 13M078 à la société **DURANCE GRANULATS** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **50.250,00** euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n° 2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 20 septembre 2013 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M077 relatif à la fourniture et livraison de matériaux pour l'ISDND de l'Arbois (lot n°1) attribué à la société **DURANCE GRANULATS** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **88.350,00** euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M078 relatif à la fourniture et livraison de matériaux pour l'ISDND de l'Arbois (lot n°2) attribué à la société **DURANCE GRANULATS** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **50.250,00** euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement - Fonction : 812 Nature : 60 633

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché de fourniture et livraison de matériaux d'exploitation pour l'ISDnD de l'Arbois - 2 lots (n°13M077 et 13M078)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**03 OCT. 2013**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "Maryse Joissains Masini", written over the official seal.